

## Programme de formation Monter, vérifier et utiliser des échafaudages roulants.

Le code du travail (article R. 4323-69) précise que « Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées ». En 2011, la recommandation R457 « Prévention des risques liés au montage, au démontage et à l'utilisation des échafaudages roulants » a défini des référentiels de compétences pour les monteurs, vérificateurs et utilisateurs d'un échafaudage roulant.

### Public visé par la formation et pré requis

Toute personne appelée à monter, vérifier (selon l'arrêté du 21 décembre 2004), utiliser et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice technique du fabricant.

Les pré-requis

Le stagiaire devra :

- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas)
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux risques de chute de hauteur

### Objectifs de la formation

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Monter et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant
- Utiliser un échafaudage roulant en sécurité

### Contenu de la formation

Les enjeux de la prévention

Les rôles et responsabilités des différents acteurs

La prévention des risques

- Signaler les situations dangereuses
- Communiquer - rendre compte

Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.

L'exploitation de la notice du fabricant

Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent

La préparation du montage

Le montage et le démontage en sécurité d'un échafaudage roulant

L'examen d'adéquation

L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage

La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage

Le compte-rendu de vérification

Les règles d'utilisation en sécurité d'un échafaudage roulant

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

### Moyens et méthodes pédagogiques

#### les moyens matériels de la formation

supports pédagogiques et techniques informatiques (films d'animation...), salles de formation, documentation

papier, Paper-board ou tableau blanc.

Mise à disposition de matériels de 2 échafaudages roulants certifiés NF avec un plancher tous les 2m, de conception différente(1) :

- 1 échafaudage roulant H mini plancher = 8 m
- 1 échafaudage roulant H mini plancher = 4 m

Un des deux échafaudages doit permettre de positionner les planchers à tous les niveaux des échelles au-delà de 2,50m.

#### les méthodes pédagogiques de la formation

Exposés.

Apports théoriques.

Mises en situations pratiques.

L'ensemble des stagiaires, répartis par groupes de 4 stagiaires maximum, devra participer à chaque atelier.

Les deux échafaudages mis à disposition doivent proposer deux conceptions de montage en sécurité différentes (exemple : garde-corps type MDS monobloc, et garde-corps avec perches pliables).

### Évaluation de la formation et sanction de formation

L'évaluation de la formation porte sur :

- l'acquisition ou l'amélioration des compétences appréciées par :
  - pour la partie théorique : Questions écrites QCM
  - pour la partie pratique : mise en situation réelle soit sur site ou matériel dans notre établissement.
  
- le déroulement de l'action de formation par le stagiaire qui devra remplir les documents suivants :
  - évaluation de formation a chaud.

La formation sera sanctionnée par :

- une attestation individuelle de fin de formation,

### Qualité du ou des formateurs :

<b>Nom, prénom</b>	PLATA ENRIQUE
<b>Titre</b>	Gérant
<b>Profession</b>	Testeur/ Formateur
<b>Expérience / Compétences</b>	titulaire CACES® et monitorat CACES®

### Durée de la formation et modalités d'organisation

- Durée totale de la formation : ..... heures (base 7h/jour)
- Date de la formation :
- Horaires : 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
- Lieu de la formation : Dans votre Entreprise ou dans notre établissement dans le cadre de formation inter-entreprise.
- Formation organisée en continu
- Effectif : ..... personnes.